ART. 2 N° SPE52

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2014

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Adopté

AMENDEMENT

Nº SPE52

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, M. Savary, rapporteur thématique M. Castaner, rapporteur thématique M. Grandguillaume, rapporteur thématique M. Robiliard, rapporteur thématique M. Tourret, rapporteur thématique M. Travert, rapporteur thématique Mme Untermaier, rapporteure thématique et Mme Valter, rapporteure thématique

ARTICLE 2

Dans la deuxième phrase de l'alinéa 18, substituer aux mots :

« ou interdictions fixées »

les mots:

« et interdictions décidées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.